

**Dominique Martin**

Bereichsleiter Public Affairs des VSE
dominique.martin@strom.ch

Responsable Affaires
publiques à l'AES
dominique.martin@electricite.ch

Sisyphus, we have a problem

Bis 2030 muss sich das Tempo der Emissionsminderung verdreifachen. Es ist zentral, Bürokratie, die die Transformation hemmt, abzubauen und die Planungs- und Genehmigungsverfahren zu beschleunigen. Die Verfahrensdauer gilt es mindestens zu halbieren. So steht es im Koalitionsvertrag der deutschen Bundesregierung und in deren «Eröffnungsbilanz Klimaschutz».

Während in Deutschland sechs Jahre dauernde Verfahren für Kopfschütteln sorgen, könnte man sich unter solchen Umständen in der Schweiz schon fast im Olymp wähen. Hierzulande sind Verfahren von 15 Jahren und mehr an der Tagesordnung; es kann auch schon mal 30 Jahre dauern, bis der erste Spaten in den Boden sticht. Über die Irrungen und Wirrungen zwischen Gutachten, Behörden und Gerichten kann jeder Projektant ein Lied singen. An eine Zielerreichung der Energie- und Klimastrategie ist so frühestens in 100 Jahren zu denken. Kein Wunder, sucht der Bundesrat nach einem Befreiungsschlag. Die Stossrichtung seiner Verfahrensbeschleunigungsvorlage stimmt. Um ihre Wirkung auf die Verfahrensdauer zu verbessern, braucht es jedoch eine Schärfung, eine Ausweitung auf mehr Projekte und mehr Verbindlichkeit für alle Instanzen.

Parallel dazu sind auch andere Pflöcke einzuschlagen, um dem rollenden Stein des Sisyphus möglichst Einhalt zu gebieten. Für eine tatsächliche Beschleunigung des Ausbaus erneuerbarer Energien inklusive der notwendigen Netze ist zunächst dafür zu sorgen, dass Anlagen raumplanungsrechtlich überhaupt bewilligungsfähig sind – was heute für Anlagen mit wertvoller Winterstromproduktion wie Photovoltaik in höheren Lagen nicht per se der Fall ist. Sodann darf in der Abwägung zwischen den unterschiedlichen Interessen nicht länger darüber hinweggesehen werden, dass eine erneuerbare Energieversorgung für den Klimaschutz absolut unerlässlich ist. Auch hier könnte ein Blick nach Deutschland helfen, das mindestens vorübergehend festhalten will, dass die erneuerbaren Energien im überragenden öffentlichen Interesse sind und der öffentlichen Sicherheit dienen.

Es kann nicht sein, dass jeder Verfahrensschritt wie bei Sisyphus einer ewigen Rückkehr auf Feld eins gleichkommt. Bleiben die Erneuerbaren und die Netze weiterhin jahrelang in den Fängen der Verfahrenswelt, gibt es nicht nur im Hades ein Problem, sondern bald auch auf unserer Erde...

Allô Sisyphus, on a un problème

D'ici à 2030, la vitesse de réduction des émissions doit être multipliée par trois. Il est essentiel de limiter autant que possible la bureaucratie qui entrave la transformation, et d'accélérer les procédures de planification et d'autorisation. Il s'agit de diviser au moins par deux la durée des procédures. C'est ce que stipulent l'accord de coalition du gouvernement fédéral allemand et son « bilan d'ouverture sur la protection du climat ».

En Allemagne, une procédure qui dure six ans suscite déjà une grande incompréhension. Ici, en Suisse, une telle vitesse serait digne d'une médaille olympique! Dans nos contrées, des procédures de 15 ans et plus sont monnaie courante; il arrive même que le premier coup de pioche ne soit donné qu'après plus de trente ans. On ne compte plus les témoignages relatant les errements et les tourments des projets entre expertises, instances administratives et tribunaux. Dans ces conditions, les objectifs de la stratégie énergétique et climatique ne sauraient être atteints avant au moins 100 ans. Pas étonnant que le Conseil fédéral cherche à s'extirper de ce pétrin. Son projet de loi pour accélérer les procédures va dans la bonne direction. Toutefois, pour améliorer son effet sur la durée des procédures, il doit être renforcé, étendu à davantage de projets et assorti d'un caractère contraignant pour toutes les instances.

En parallèle, il faut aussi caler le rocher de Sisyphus par d'autres mesures. Une accélération réelle du développement des énergies renouvelables et des réseaux nécessaires implique de veiller tout d'abord à ce que le droit de l'aménagement du territoire n'exclue pas d'emblée que ces installations puissent faire l'objet d'une autorisation – ce qui ne va actuellement pas de soi pour certaines sources d'énergie offrant une production précieuse de courant hivernal, telles que le photovoltaïque en altitude. Ensuite, la pesée des différents intérêts ne doit plus fermer les yeux sur le fait qu'un approvisionnement énergétique renouvelable est absolument indispensable à la protection du climat. Là encore, l'Allemagne, qui envisage de considérer au moins provisoirement les énergies renouvelables comme un intérêt public primordial au service de la sécurité publique, pourrait nous servir d'exemple.

Il n'est pas acceptable qu'à l'instar du calvaire de Sisyphus, chaque étape procédurale soit un éternel recommencement. Si les énergies renouvelables et les réseaux énergétiques continuent de rester prisonniers du monde des procédures des années durant, ce n'est pas qu'aux mythiques Enfers, mais bel et bien sur notre bonne vieille Terre qu'on aura un sérieux problème...